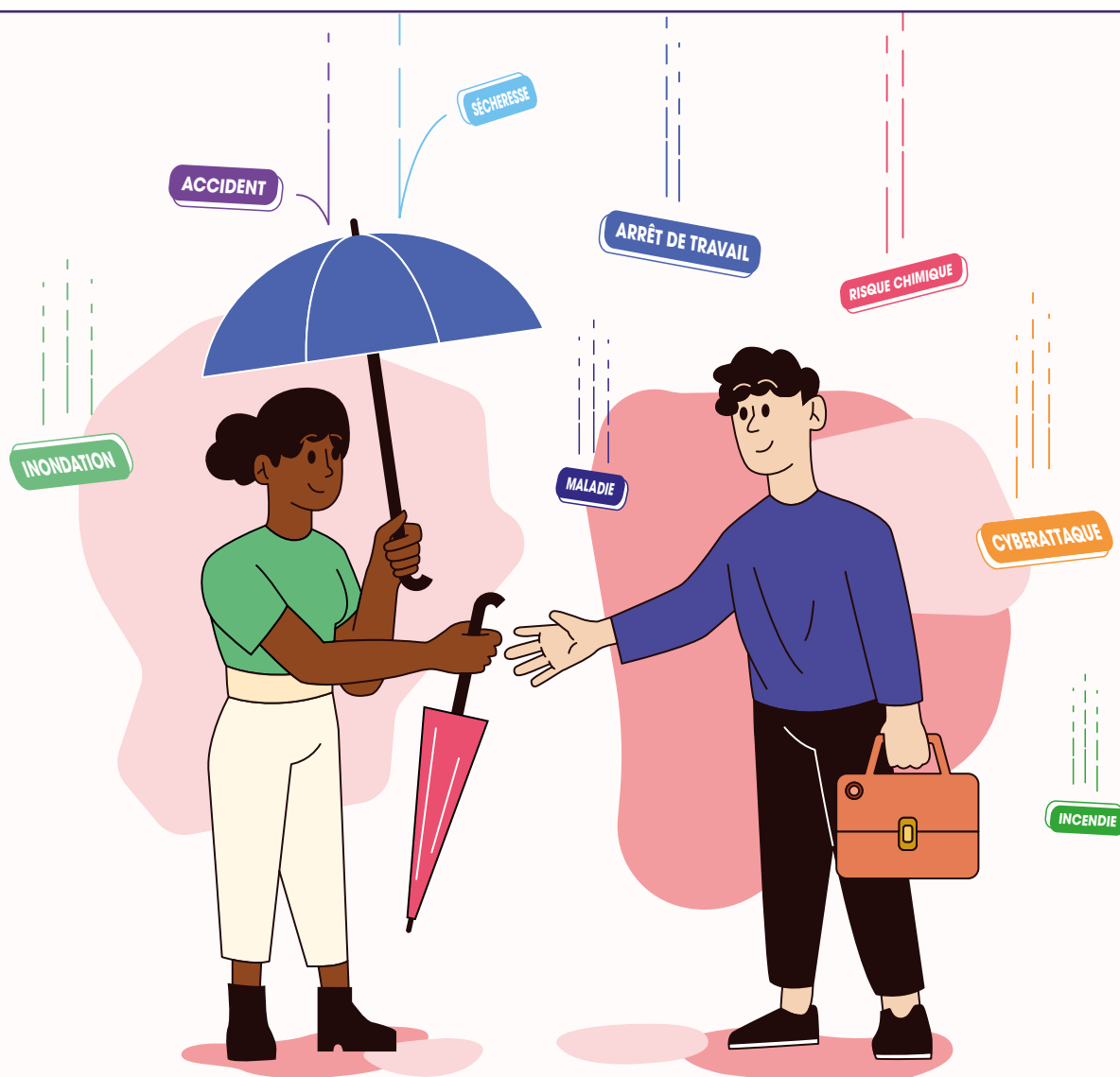


# LA NOUVELLE revue du courtage

le dossier

## PRÉVENTION DES RISQUES LE RÔLE CLÉ DU COURTIER D'ASSURANCES



p.18

**LE TOUR DES RÉGIONS**

revient pour sa 7<sup>e</sup> édition  
en 2024 !

p.20

**ONZE BIS**

Mode d'emploi du festival  
du courtage d'assurance

p.24

**EXPERTISE**

L'assurabilité des collectivités locales en  
question avec Ivan Bourasseau



## POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, VOUS POUVEZ COMPTER SUR MMA

**ROBUSTESSE.** Deuxième assureur du marché des professionnels et entreprises en France, notre appartenance au groupe Covéa nous confère une des meilleures solidités financières du marché.

**PROXIMITÉ.** À l'heure où de nombreux acteurs du monde de l'assurance centralisent leurs ressources, nous nous distinguons par notre maillage territorial en France et notre présence dans 150 pays à l'international pour accompagner les entreprises dans la gestion de leurs risques.

**CONFIANCE.** Face à la complexité croissante des risques d'entreprise, nos équipes agissent en partenaires d'affaires. Elles tissent au quotidien une relation forte avec les courtiers et risk managers dans un esprit de responsabilité.

**L'HUMAIN** AU CŒUR  
DE TOUTES NOS ENTREPRISES  
COURTAGE.MMA



**ENTREPRISE**



**18 LES ACTIONS  
PLANETE CSCA**

Le Tour des Régions  
de PLANETE CSCA 2024



**6 le dossier**

**PRÉVENTION DES RISQUES**  
Le rôle clé des courtiers d'assurances



**24 EXPERTISE**  
avec Ivan Bourasseau

**4 ACTUS & BRÈVES  
REPÈRES & AGENDA**

**5 ÉDITO**  
de Bertrand de Surmont

**6 LE DOSSIER**  
**PRÉVENTION DES RISQUES**  
Le rôle clé des courtiers d'assurances

**7 PRÉVENTION SANTÉ**  
L'assurance, actrice du  
bien commun

**S'INVESTIR AU  
QUOTIDIEN POUR QUE  
CHACUN SOIT ACTEUR  
DE SA SANTÉ**  
avec Elodie Lévy,  
Aesio mutuelle

**8 SUR LA ROUTE**  
La prudence est de mise !

**9 RISQUE SÉCHERESSE**  
Le secteur s'engage

**LES ACCIDENTS  
DE LA VIE DOMESTIQUE**  
Plus meurtriers que  
les accidents de la route

**10 DE LA PRÉVENTION À  
L'ADAPTATION AU  
RÉCHAUFFEMENT  
CLIMATIQUE**  
avec François Lanavère  
d'AXA Climate

**12 HELVETIA, ASSUREUR DES  
RISQUES D'ENTREPRISE DEPUIS  
PLUS DE 100 ANS, IMAGINE  
LE PIRE POUR FACILITER LE  
TRAVAIL DES COURTIERS**  
avec Loïc Corduan

**14 PRÉVENTION CYBER**  
Gare aux cyberattaques !

**16 POUR EXERCER SON  
ACTIVITÉ D'INTERMÉDIAIRE  
AVEC ASSURANCE**  
Entretien avec Lydia Da Costa, CGPA

**18 LE TOUR DES RÉGIONS**  
revient pour sa 7<sup>e</sup> édition

**20 LE ONZE BIS FESTIVAL**  
Mode d'emploi de la 2<sup>e</sup> édition

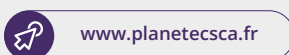
**22 LA VIE DES COMMISSIONS**  
de PLANETE CSCA

**24 EXPERTISE**  
L'assurabilité des collectivités  
locales en question

**26 FORMATION  
PLANETE CSCA RH :**  
Découvrez le nouveau parcours RSE

**La Nouvelle Revue du Courtage  
MARS 2024**  
est éditée par PLANETE CSCA  
10 rue Auber • 75009 PARIS  
Dépôt légal à parution  
ISSN 2743-7205

**Directeur de la publication :** Christophe Hautbourg  
**Directrice de la rédaction :** Sonia Grenon  
**Rédaction, conception et réalisation :** La Lettre Active, Diane de Saint Marc, PLANETE CSCA  
**Impression et routage :** PRN  
Ne pas jeter sur la voie publique.



HIER, COMME DEMAIN,  
NOUS SERONS  
TOUJOURS À VOS CÔTÉS.



Le courtier est au coeur de chacune de nos actions. C'est ce qui fait et fera toujours toute la différence.

Albingia, compagnie d'assurance française indépendante spécialiste des risques d'entreprises, a choisi de ne travailler qu'avec les courtiers.

Depuis plus de 60 ans, les équipes expertes et passionnées les accompagnent partout en France en leur apportant des solutions sur mesure.

[albingia.fr](http://albingia.fr)

## ACTU & AGENDA

### NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

PLANETE CSCA lance une enquête sur ses supports de communication.

Votre contribution nous sera utile pour adapter nos supports à vos attentes et vos besoins



ACCÉDER  
À L'ENQUÊTE  
VIA LE QR CODE



#### 19 MARS

Rendez-vous du courtage de Marseille

#### 6 JUIN

Onze bis, le festival du courtage à Paris avec la remise des Trophées de PLANETE CSCA

#### 18 JUIN

Rendez-vous du courtage de Lyon

CONSULTEZ L'AGENDA  
EN LIGNE ICI



Vous pourrez ensuite retrouver ces événements et toute l'actualité du courtage d'assurances sur nos réseaux







*Nous devons rester agiles  
et flexibles pour saisir  
les opportunités tout en  
gérant les défis...  
et unis face à l'adversité.*



**Bertrand de Surmont**  
Président de PLANETE CSCA

### **Chères consœurs, Chers confrères,**

Bienvenue dans ce numéro de La Nouvelle Revue du Courtage consacré à un sujet crucial pour notre secteur : la prévention des risques et les enjeux auxquels nous sommes confrontés en tant qu'intermédiaires entre les assureurs et nos clients.

La prévention est un axe incontournable face aux conditions de marché actuelles imposées par les assureurs et les réassureurs. Nous devons nous positionner en tant que conseillers de confiance pour nos clients, en les aidant à anticiper et à gérer les risques. Cela implique de renforcer nos expertises, d'innover et de proposer des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques, et ce notamment en collaboration avec les assureurs.

Face aux questions d'assurabilité évoquées dans ces pages mais face également à la réglementation qui bouscule notre exercice du métier, nous sommes encore et toujours devant une complexification de notre quotidien et devons relever sans cesse de nouveaux défis.

La bonne nouvelle, c'est que nous ne le faisons pas seuls !

Nous sommes près de 2 500 courtiers d'assurances à unir nos forces, relayés par les permanents du syndicat. Ils œuvrent ainsi chaque jour à vous éclairer, vous accompagner et vous défendre. Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin est plus que jamais notre mot d'ordre.

Cette force du collectif vous la retrouverez également lors de la 2<sup>e</sup> édition du Onze bis, le festival du courtage d'assurances le 6 juin prochain. Cet événement rassemble en effet la famille du courtage d'assurances dans une ambiance alliant business et convivialité. J'ai déjà mon pass et j'espère vous retrouver dans les allées de la Félicità. Si vous ne savez pas comment me rejoindre, rendez-vous en page 20 !

Nous devons rester agiles et flexibles pour saisir les opportunités tout en gérant les défis... et unis face à l'adversité.

**Ensemble rien ne nous arrêtera. ●**

## le dossier



# PRÉVENTION DES RISQUES LE RÔLE CLÉ DU COURTIER D'ASSURANCES

**Mieux vaut prévenir que guérir**, ce principe de la médecine traditionnelle chinoise passé dans le langage quotidien doit être plus que jamais le phare dans la tourmente pour le secteur de l'assurance. En santé, en dommages, dans les entreprises, dans les collectivités territoriales et auprès des particuliers, le vieil adage s'applique à tous les risques et la prévention est plus que jamais la garantie de l'assurabilité de demain.

**Les courtiers d'assurances en tant qu'intermédiaire clé entre les assureurs et leurs clients ont un rôle majeur à jouer.**

Ils peuvent faire valoir par leur connaissance du terrain alliée à leurs compétences techniques un rôle de conseiller et de manager des risques primordial.

# PRÉVENTION SANTÉ

## L'ASSURANCE, ACTRICE DU BIEN COMMUN

La prévention en santé constitue l'ensemble des mesures et actions entreprises pour prévenir les maladies, réduire leur gravité et favoriser un état de santé optimal.

Depuis plusieurs années, les organismes complémentaires d'assurance maladie ont développé des services en matière de prévention pour leurs assurés. Ces programmes sont notamment mis en place dans les entreprises via les contrats santé collectifs car la santé au travail est devenue un enjeu majeur des politiques publiques comme en attestent le rapport de la Cour des Comptes de décembre 2022 ou la loi Santé au travail de 2021 dont la plupart des mesures sont entrées en vigueur au 31 mars 2022. Même si la question du modèle économique de la prévention santé reste entière, les assureurs et les courtiers ont toute leur légitimité à intervenir sur le sujet.

Les actions déployées par les complémentaires santé sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, ce peut être des campagnes pour sensibiliser

les assurés à l'importance de la prévention. Ces campagnes abordent des sujets tels que le dépistage des maladies, l'alimentation équilibrée et l'activité physique. Par ailleurs, les assureurs ont également développé des programmes spécifiques pour prévenir certaines maladies chroniques telles que le diabète, l'hypertension artérielle et l'obésité. Ces programmes incluent des conseils personnalisés, des séances d'éducation et des incitations à adopter des comportements sains.

Favoriser la prévention c'est également permettre l'accès aux soins. Ainsi les complémentaires santé proposent des consultations de prévention auprès de professionnels de santé (médecins, diététiciens, psychologues, etc.) voire des bilans de santé. Certaines proposent le remboursement des vaccins recommandés par les autorités de santé ou organisent des campagnes de vaccination dans les entreprises, comme pour la vaccination contre la grippe saisonnière.

Les complémentaires santé renforcent également depuis le COVID-19 les services de soutien psychologique via des lignes d'écoute ou des programmes de gestion du stress pour prévenir les risques psycho-sociaux et favoriser le bien-être mental.

Enfin les assureurs déploient des actions en direction de populations spécifiques pour les accompagner et ne pas les éloigner des parcours de santé. Cela peut s'adresser aux personnes âgées, aux personnes en situation de précarité ou aux aidants.

Les acteurs de l'assurance ont un rôle clé pour renforcer la prévention et à améliorer la santé globale des assurés. Il est essentiel de continuer à promouvoir ces actions pour un avenir plus sain pour tous. ●

## AÉSIO MUTUELLE

### S'INVESTIR AU QUOTIDIEN POUR QUE CHACUN SOIT ACTEUR DE SA SANTÉ



**Elodie Lévy**  
Directrice Prévention  
& Promotion de la Santé



### ***Vous êtes en charge de la prévention et de la santé chez Aésio mutuelle ; présentez-nous votre offre.***

Aésio mutuelle, 3<sup>e</sup> groupe mutualiste en France avec 2,7 millions d'adhérents dans 45 000 entreprises s'est très investie dans la prévention pour accompagner les collaborateurs tout au long de leur parcours de vie. Notre promesse est de les aider à vivre mieux le plus longtemps possible.

### ***Quel est votre lien avec les courtiers ?***

Les courtiers, véritables conseils de l'entreprise, sont souvent amenés à devoir répondre à ces questions liées à la santé en entreprise. Il était important qu'ils puissent trouver avec Aésio mutuelle des offres, des conseils adaptables à chacun de leurs clients qu'ils soient un cabinet unipersonnel ou une plus grosse structure. Ainsi, le courtier peut-il lui-aussi être acteur de la santé de ses clients.

#### QUE PROPOSEZ-VOUS ?

Nous avons développé il y a un an PrévAésio, une offre à trois niveaux pour pouvoir répondre aux attentes de chacun de nos adhérents.

#### > OFFRE INCLUSION

##### **100 % digitale.**

Elle nous permet d'outiller les entreprises qui souhaitent démarrer une démarche de prévention.

#### > OFFRE « CLÉ EN MAIN »

Elle propose des ateliers de sensibilisation sur les cinq sujets de santé les plus rencontrés en entreprise.

#### > L'OFFRE « SUR-MESURE »

est un accompagnement à 360° des entreprises qui va du diagnostic à l'évaluation du dispositif mis en place sur :

- Les obligations légales.
- La limitation à l'exposition aux risques professionnels.
- La santé et le bien-être des collaborateurs.

# SUR LA ROUTE, LA PRUDENCE EST DE MISE !

**Dans le cadre professionnel ou privé, les enjeux liés à la sécurité routière sont primordiaux.**

Toutes les actions de prévention qui peuvent être mises en place à tous les niveaux et par tous les acteurs doivent avoir pour objectif de faire évoluer les comportements des conducteurs pour limiter le risque. Les courtiers d'assurances ont un rôle clé à jouer dans l'accompagnement de leurs clients pour leur faire connaître les actions et services proposés par les assureurs.

## LES ACCIDENTS DE LA ROUTE : 1<sup>RE</sup> CAUSE DE MORTALITÉ AU TRAVAIL

Selon la Direction générale du travail<sup>1</sup>, 12,3 % des accidents du travail et 35 % des accidents mortels en lien avec le travail sont causés par des accidents de la route. En 2021, un accident de la route lié au travail survenait toutes les 10 minutes ! L'impact pour les entreprises est loin d'être neutre car cela représente 5 millions de journées d'arrêt de travail chaque année soit 18 000 salariés arrêtés toute une année.

Au regard de ces chiffres, il est important que les entreprises considèrent le risque routier comme un risque professionnel d'envergure et agissent en conséquence pour protéger leurs salariés par des actions de prévention. Cette prise en compte est d'autant plus importante pour des entreprises dont les salariés (dirigeants, commerciaux, techniciens, etc.) sont exposés à des accidents de la route lorsqu'ils passent une partie de leur temps de travail au volant, même si la conduite n'est pas leur cœur de métier.

## « EMPLOYEURS ENGAGÉS, LE DISPOSITIF DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES »

La Sécurité routière propose aux entreprises un espace « Employeurs engagés » qui a vocation à être le point d'entrée vers l'élaboration d'une politique de prévention routière à l'échelle de l'entreprise. Un ensemble de ressources est ainsi mis à disposition des entreprises quelles que soient leur taille ou leur activité : campagnes clé en main, modules de formation, affiches, conseils pratiques et témoignages utiles.

POUR EN SAVOIR PLUS



## LES EDPM, LE NOUVEAU RISQUE MOBILITÉ

Selon le bilan annuel 2023 de la Sécurité routière, la part des utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM<sup>2</sup>) parmi les personnes tuées ou blessées gravement a augmenté de 20 % par rapport à 2022. Ils représentent 1 % de la mortalité, 4 % des blessés graves et 9 % des blessés qui garderont des séquelles 1 an après l'accident. Le développement rapide de ces moyens de locomotion avec des pratiques parfois dangereuses nécessite de la part des assureurs et des courtiers d'agir en amont du risque pour sensibiliser leurs clients. L'association Assurance prévention propose par exemple une courte formation en ligne Trott'Safe pour faciliter une pratique sécurisée des EDPM.

POUR EN SAVOIR PLUS



<sup>1</sup> Source : L'essentiel du risque routier professionnel, Direction générale du Travail, janvier 2023

<sup>2</sup> EDPM = trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards



# RISQUE SÉCHERESSE

## LE SECTEUR S'ENGAGE

**Le dispositif «Initiative Sécheresse», lancée conjointement par France Assureurs, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et la Mission Risques Naturels (MRN), vise à protéger les maisons individuelles contre les effets de la sécheresse.**

Le dérèglement climatique accentue les phénomènes de sécheresse, notamment le retrait-gonflement des sols argileux (RGA), qui provoque des fissures sur les habitations.

3,3 millions de maisons individuelles sont fortement concernées par ce phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA). Chaque année, près de 29 500 sinistres sécheresse sont indemnisés en moyenne. Leur coût est estimé pour 2022 à plus de 3 milliards d'euros alors qu'il était en moyenne de 400 millions d'euros par an entre 1989 et 2015.

### LE DISPOSITIF EN DÉTAILS

#### > OBJECTIF

Évaluer dans le temps les solutions de prévention et de réparation pour les maisons individuelles exposées au phénomène de RGA.

#### > DURÉE

Le projet s'étend sur cinq ans.

#### > ÉCHANTILLON

Plus de 300 maisons ont été sélectionnées en raison de leur situation comparable (composition des sols, structure de la construction) sur l'ensemble du territoire français.

- 100 maisons seront utilisées pour étudier les effets à long terme des solutions de prévention.
- 200 maisons seront consacrées à l'analyse de l'évolution des solutions de réparation.

#### > SUIVI

Des points d'étape annuels permettront d'identifier les mesures les plus efficaces et durables pour renforcer la résilience des maisons individuelles.

#### > ENJEUX

- Développer la résilience des maisons individuelles face au risque RGA.
- Maîtriser le risque RGA à long terme pour les assurés, les assureurs et l'État, compte tenu du contexte de dérèglement climatique.

#### > SOLUTIONS ENVISAGÉES :

- **Réhydratation des sols** : Injection d'eau à proximité des fondations pendant les périodes de sécheresse.
- **Protection des sols** : Installation de dispositifs de confinement des fondations (géomembrane, écran anti-racine, drainage, etc.).
- **Traitement des sols** : Injection d'une solution près des fondations.
- **Reprise en sous-œuvre** : Installation de micropieux ou de longrines au niveau des fondations.

## LES ACCIDENTS DE LA VIE DOMESTIQUE, PLUS MEURTRIERS QUE LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Troisième cause de mortalité en France et première cause de décès chez les enfants de 1 à 14 ans, les accidents de la vie courante font chaque année en France plus de 20 000 morts et plus de 11 millions de blessés. Les accidents de la vie courante comprennent par exemple les accidents domestiques, sportifs, de bricolage ou encore de loisirs. Nombre de ces accidents pourraient être évités grâce à la prévention.

L'association Assurance Prévention met à disposition de tous des conseils et des guides pour sécuriser son intérieur et garantir une pratique sans risque des loisirs. Dans vos interactions avec vos clients, à la suite d'un sinistre, vous pouvez leur conseiller quelques bonnes pratiques et les inviter à consulter le site pour plus d'informations.

POUR EN SAVOIR PLUS



# DE LA PRÉVENTION À L'ADAPTATION AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



**François Lanavère**

Directeur des partenariats chez AXA Climate



Climate

## De la prévention

Dans une déclaration devenue célèbre, Henri de Castries, Président d'AXA en 2015, avait affirmé qu'un monde plus chaud de 4°C ne serait plus assurable. On le sait, lors de cette COP21 à Paris, les pays présents ont signé un accord destiné à limiter la hausse de la température mondiale à +1,5°C à horizon 2100.

Ironie de l'histoire, ou plutôt tragédie de l'histoire, l'Organisation Météorologique Mondiale a officiellement annoncé au début de l'année que 2023 était de loin l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec une hausse, au niveau mondial, de  $1,45 \pm 0,12$  °C par rapport aux niveaux préindustriels (1850-1900). À ce rythme, il est fort probable que la limite de +1,5°C sera atteinte avant 2030. Il y a donc urgence à agir.

AXA Climate, filiale d'AXA créée en 2019, a franchi un cap dans l'accompagnement des acteurs économiques. À la différence d'un assureur qui promeut la prévention, Axa Climate promeut l'adaptation. Quelle est la différence ? La prévention permet de protéger des assurés contre les risques habituels (contre l'inondation, avec un Plan de Prévention des Risques Inondations par exemple...). L'adaptation, quant à elle, est définie par le GIEC comme

une « démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences ». S'ajuster au climat attendu, voilà la clé qui devrait, selon Axa Climate, guider les investissements publics comme privés.

Résumons les deux faces de l'action face au dérèglement climatique : les entreprises doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (la politique dite d'atténuation) et en même temps ajuster leurs processus et modes de production aux données futures du climat (la politique d'adaptation).

## Dimensionner différemment les politiques de prévention

Partant, pour les accompagner, il importe de sortir du domaine traditionnel de l'assurance, dans lequel les actuaires calculent des risques selon des statistiques historiques, pour entrer dans celui de la projection à long terme, cette fois-ci avec l'aide du climatologue.

Avec le réchauffement climatique, les modélisations montrent que les événements climatiques seront plus extrêmes et plus coûteux. France Assureurs<sup>1</sup> a ainsi calculé un doublement de la charge sinistre cumulée d'ici à 2050 par rapport à la période 1989-2019. Comment ne pas en tenir compte avant d'entamer un nouveau projet ? Une nouvelle

<sup>1</sup> France Assureurs, « Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 », Octobre 2021

construction ? Ou sélectionner un nouveau fournisseur ?

Infrastructures de transport, sites industriels, bureaux, plantations de forêts, élevages, etc. Aucun projet ne doit dorénavant laisser de côté les projections des aléas naturels.

### **+ 4°C à horizon 2100**

La France se réchauffe plus vite que le reste du monde. Au début de l'année, le Gouvernement a arrêté une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), fixée à +4°C à horizon 2100. Avant l'été sera publiée la troisième version du « Plan National d'Adaptation au Changement Climatique » (PNACC-3) et ce sera un outil bienvenu pour faire évoluer les référentiels, normes et réglementations techniques. Ce plan sera-t-il contraignant ? Nous l'espérons.

En passant de la « prévention » à « l'adaptation », nous élargissons notre champ de vision, non seulement dans le temps (en raisonnant sur les 30 ou 50 prochaines années), mais aussi dans l'espace, car l'adaptation impose aussi de considérer la potentielle création d'autres problèmes, ce que le GIEC nomme la « maladaptation ».

### **Les courtiers, des alliés essentiels pour relayer l'information**

Si nous accompagnons directement surtout des grandes entreprises, coopératives agricoles, collectivités ou grandes fédérations professionnelles, nous savons que le message doit se diffuser au niveau local.

Les courtiers peuvent jouer un grand rôle : dans les entretiens qu'ils ont avec leurs clients, il leur appartient – et c'est leur intérêt - d'attirer l'attention de ceux-ci sur cette nécessaire adaptation.

Tout type d'activités bénéficie de nos prestations de conseil : des élevages de poulets dans l'ouest de la France, des plantations de fleurs à Grasse, des sites industriels dans le nord, des hôtels dans les Alpes, etc. Et en particulier les activités implantées dans les zones où va se poser le sujet de la ressource en eau. Cette question est amenée à devenir un problème majeur, et pas seulement pour les agriculteurs.

### **Les obligations de reporting au secours de l'adaptation**

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la directive européenne CSRD<sup>2</sup> impose aux entreprises d'une certaine taille de respecter des normes sur leur rapport extra-financier, en lien avec le développement durable. Les entreprises soumises à cette directive devront, entre autres, évaluer précisément l'impact de leur activité sur le climat, mais également les conséquences du dérèglement climatique sur leurs activités. Avec des indicateurs rationalisés, partagés et uniformisés, les investisseurs et autres parties prenantes des entreprises pourront comparer facilement les engagements de l'une ou de l'autre face aux enjeux de durabilité.

Les risk managers ne s'y trompent pas : quand on leur pose la question de l'utilité de la CSRD, ils répondent<sup>3</sup> dans leur très grande majorité y voir une opportunité pour améliorer la gouvernance des risques climatiques, chez ceux qui se sont saisis du problème, ou pour accélérer la structuration du pilotage de ces risques dans les organisations qui ne sont pas encore au niveau.

Ainsi, il ne faut pas voir **la CSRD** comme « juste » un exercice de reporting supplémentaire, mais elle **peut devenir un déclencheur d'une stratégie d'adaptation**. En appliquant ses standards – 28 périls climatiques à considérer sur leurs opérations propres et leur chaîne de valeur – les entreprises peuvent prendre conscience de leur vulnérabilité et renforcer leur gestion des risques. Et pourquoi pas, lorsqu'elles réalisent les risques que le réchauffement climatique fait subir à la région dans laquelle elles sont implantées, partager les résultats de cette étude pour en faire profiter les acteurs du territoire...

### **Le courtier a un rôle fort à jouer en amont**

Ainsi en 2024, les courtiers en assurances doivent plus que jamais être, vis-à-vis de leurs clients, dans une démarche de conseil en gestion de risques climatiques.

Ils peuvent aussi agir auprès des compagnies pour relayer les attentes des clients et faire en sorte que les solutions proposées soient adaptées au monde de demain, sans laisser la moindre entreprise seule. Car une chose est certaine, chaque maillon de la chaîne doit s'adapter. ●

<sup>2</sup> Corporate Sustainability Reporting Directive

<sup>3</sup> Baromètre 2023 AMRAE et AXA Climate

# HELVETIA

ASSUREUR DES RISQUES D'ENTREPRISE DEPUIS PLUS DE 100 ANS, **IMAGINE LE PIRE POUR FACILITER LE TRAVAIL DES COURTIER**S

**Entretien  
avec**



**Loïc Corduan**  
Ingénieur prévention chez Helvetia

**helvetia**  
Votre assureur suisse

## **Quel est le rôle de l'ingénieur prévention ?**

L'ingénieur prévention est mis en contact avec une entreprise via son courtier, pour faire une visite globale de l'ensemble de ses services, soulever d'éventuels points de faiblesse qui pourraient générer un sinistre et accompagner l'entreprise pour l'aider à mettre en place des mesures de prévention et des moyens de protection y compris concernant les effets que pourrait avoir un sinistre : baisse ou arrêt total de l'activité, conséquences financières et/ou environnementales, discrédit médiatique, perte de clientèle, contrôle de la DREAL lorsqu'il s'agit d'une entreprise classée ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) avec l'imposition de normes techniques beaucoup plus fortes.

## **Quelle est votre démarche type ?**

Nous récupérons via le courtier, tous les éléments techniques tels que les attestations des contrôles faits sur les installations techniques du site : électricité, extincteurs, sprinkler, portes coupe-feu...

Vient ensuite la visite de risques faite en présence du courtier, notre interlocuteur privilégié, les responsables d'entreprise ou ses représentants. Nous commençons par une réunion visant à comprendre l'activité de l'entreprise, ses projets, l'état de ses comptes financiers, la perception qu'ont les uns et les autres de la prévention, à voir ce qui a déjà été mis en place. Tout ceci a pour objectif d'avoir une vision la plus large possible de l'activité mais aussi de ressentir l'implication du dirigeant dans la prévention. En effet, certains ont une approche très poussée

du risque liée à une expérience de sinistre vécue auparavant, d'autres ont une gestion très raisonnable « en bon père de famille » pour limiter ce risque, d'autres enfin sont persuadés que le risque n'existe pas (ou chez les autres) et prendront le minimum de précautions.

La visite du site nous permet en outre d'observer des risques que le manager, focalisé sur sa production, et donc sur les risques courants, n'a pas forcément décelé : incendie, explosion, catastrophe naturelle, dégât des eaux, etc.

## **Votre étude sort donc des murs de l'entreprise**

Absolument et c'est essentiel. Par exemple, nous devons aussi tenir compte des risques climatiques. Avec des outils performants comme Catnet, nous pouvons noter chaque risque en fonction de la région dans laquelle est implanté le site visité : risque sismique, cyclonique, submersions marines, inondations... Ce sont des faiblesses mises en exergue qu'il convient de prendre en compte dans un plan de prévention.

Notre but ultime est de pérenniser l'activité, et de permettre à l'entreprise de rester assurable car si son niveau de mesures de prévention et/ou ses moyens de protection sont insuffisants, elle peut ne pas trouver d'assureur.

## **Avec quels types d'entreprises travaillez-vous ?**

Nous travaillons avec ceux qui ont une structure physique, bâtiments et machines de production, et



sommes amenés à conseiller les entreprises industrielles mais aussi les entrepôts logistiques, les entrepôts froids, les champs photovoltaïques, et pour les bailleurs non occupants qui louent des bâtiments à des locataires qui, certes protégeront leur outil de travail mais qui auront une approche plus ou moins adaptée à la sauvegarde du site.

### ***Vous est-il arrivé de recommander de ne pas assurer un dossier ?***

Notre rôle est de faire, une photographie de l'entreprise, des constats que l'on appelle rapport de prévention et d'établir un plan de prévention qui vise à prévenir les risques décelés qu'ils soient aléatoires ou pas. Notre rapport est transmis au souscripteur et c'est lui qui prendra la décision de l'assurabilité.

### ***Quel est votre lien avec le courtier ?***

Il est très étroit. Assurant l'interface entre l'entreprise et la compagnie d'assurance, il a tout intérêt à avoir toutes les cartes en main pour positionner le risque, définir les meilleures solutions d'assurances et trouver la compagnie la plus adaptée.

C'est avec le courtier que nous bâtissons le fameux plan de prévention et hiérarchisons les recommandations émises en concertation avec le service prévention et les souscripteurs de l'assurance. Ce plan de recommandation se fait en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise car il serait vain de préconiser des mesures trop chères à mettre en place pour la structure. Il nous faut être rationnel, objectif et réaliste. De plus, ces conseils ne représentent en aucun cas des obligations ; c'est une liste de conseils que nous proposons mais attention, le service souscription, lui, pourra demander que ces conseils deviennent contractuels. Le courtier a là un rôle modérateur entre la compagnie et l'entreprise.

Ce sera ensuite au courtier de présenter nos recommandations à l'entreprise, puis de négocier la planification des actions proposées en concertation avec les deux parties.

Dès lors que l'entreprise s'engage à suivre le plan d'actions et commence à mettre en place les préconisations, nous assurons en soutien du courtier, un accompagnement technique pour l'aider à comparer les devis reçus des prestataires et l'aider à faire ses choix. In fine, le courtier vérifiera et actera de la mise en place, ou non, de ces recommandations.

Enfin, le courtier pourra négocier les niveaux de prime et de franchise, notamment si le niveau de prévention/protection a évolué.

Mais son intervention ne s'arrête pas là car, le courtier qui suit ses clients au fil des mois, aura à cœur de s'informer de ses nouveaux ou futurs projets. Il pourra préconiser, avec notre appui, un certain nombre de recommandations en amont de la mise en place du projet, car il est toujours moins coûteux d'anticiper les actions.

### ***Nous avons évoqué des entreprises ayant un chiffre d'affaires conséquent ; qu'en est-il des petites structures dites de niche ? Quel est l'atout d'Helvetia ?***

Les compagnies hésitent parfois à assurer une entreprise dont elles ne connaissent pas la sinistralité antérieure. Sur des activités très particulières, des activités de niche, ces entreprises au départ artisanales n'ont pas forcément beaucoup de moyens à mettre dans la prévention et la protection. Pourtant, comme pour toute activité, elle génère des risques aléatoires. Imaginons une entreprise qui transforme un matériau très inflammable comme certains textiles et qui n'aurait pas mis en place de sprinkler faute de budget pour cela. Un incendie détruirait évidemment l'ensemble du bâtiment. Ainsi, certaines compagnies considèrent le risque disproportionné et refusent de les assurer.

Si l'on considère l'activité de marchand d'art, de commissaire-priseur, peu de compagnies sont enclines à assurer des œuvres d'art qui détériorées sont irremplaçables.

Même sur ces niches, Helvetia accompagne les courtiers en visitant l'entreprise, en analysant, en émettant des exigences en termes de prévention et de protection, pour finalement lui trouver la meilleure protection assurantielle.

En effet, notre circuit court dans la prise de décision nous permet de proposer cette approche sur-mesure pour que l'entreprise puisse se protéger sans pour autant engendrer des coûts qu'elle ne supporterait pas.

Des alternatives, des compromis existent, Helvetia et le courtier les proposent pour que le risque devienne acceptable pour l'entreprise et le souscripteur.

Et si toutefois le sinistre a lieu, Helvetia reste aux côtés du courtier pour, avec lui, conseiller l'entreprise et l'aider à redémarrer le plus vite possible. ●

# PRÉVENTION CYBER

## GARE AUX CYBERATTAQUES !

*La 7<sup>e</sup> cartographie des risques publiée par France Assureurs en ce début d'année place une nouvelle fois les cyberattaques en tête des risques pour les entreprises d'assurance et de réassurance, devant le dérèglement climatique et l'environnement.*

*Même première place pour le Baromètre des risques d'Allianz, basé sur les réponses d'entreprises situées dans 92 pays du monde. Le risque cyber touche partout et toutes les entreprises quelle que soit leur taille ! Personne n'est à l'abri.*

*Comme nous l'avons analysé dans le dernier livre blanc de notre think tank, publié en 2023, les courtiers d'assurances constituent une cible de choix du fait de leur positionnement clé dans la chaîne de valeur de l'assurance. Ils en sont le point d'entrée et à ce titre disposent des données sensibles de leurs clients et doivent parfois gérer des flux de trésorerie importants. Une attaque visant un cabinet de courtage, quelle que soit sa taille, peut avoir d'importantes répercussions.*

*De plus, les cyberattaques ont un impact économique important, elles ont ainsi coûté 2 milliards d'euros en 2022 aux entreprises et entre 60 et 65 % des entreprises ayant subi une cyberattaque déposent le bilan dans les 18 mois.*

***Ce risque doit être étudié et anticipé.***

### De quelles cyberattaques parle-t-on ?

Hiscox a analysé dans son Rapport sur la gestion des cyber risques, ceux qui sont à surveiller plus particulièrement en 2024 :

#### ➤ Les ransomwares d'exfiltration

Au lieu de crypter les fichiers des victimes, certains cybercriminels optent pour la menace de communication de données et exigent des rançons en échange de la non-divulgateur de celles-ci. 46 % des entreprises de plus de 250 employés ont payé une rançon afin de protéger les données de leurs clients et 42 % des entreprises de moins de 250 employés ont déclaré qu'ils avaient versé une rançon dans le but de protéger leurs données confidentielles. Un nombre moins important d'entreprises ont payé pour redevenir opérationnelles. Moins de la moitié des entreprises ayant payé une rançon (46 %) ont récupéré toutes leurs données.

#### ➤ Les fraudes au virement

Une entreprise sur trois a été victime d'une fraude au virement. Ce type de fraude arrive désormais en tête des conséquences d'une cyberattaque. Il consiste en des tactiques de manipulation ou de tromperie pour inciter les employés à rediriger des paiements légitimes vers des comptes frauduleux.

#### ➤ Les malwares plus élaborés

Les malwares traditionnels (logiciels malveillants, virus) sont moins efficaces mais d'autres techniques sont désormais utilisées : ils adoptent désormais des tactiques qui ne déclenchent pas d'alertes, comme l'utilisation de logiciels commerciaux à des fins malveillantes (par exemple, les logiciels d'accès à distance et de transfert de fichiers).

#### ➤ L'essor de l'IA

Les grands modèles de langage (LLM) accélèrent la courbe d'apprentissage des acteurs malveillants, en les aidant à créer des malwares sophistiqués et personnalisés, à utiliser des outils de piratage et à composer des e-mails d'hameçonnage cohérents et convaincants. Si l'IA offre des possibilités aux hackers, elle peut aussi jouer un rôle crucial dans le développement et le déploiement de logiciels de sécurité innovants et dans le renforcement des défenses existantes contre des menaces en évolution permanente. L'IA contribue à l'automatisation de la détection des menaces dans les systèmes de messagerie et les réseaux en analysant les activités et le comportement des utilisateurs pour y déceler des signes d'intention malveillante.

#### ➤ « Hactivisme » politique

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a publié le tout premier ensemble de règles d'engagement pour les hackers civils impliqués dans des conflits, mettant en garde contre une recrudescence des cyberattaques patriotiques, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine et du conflit entre Israël et le Hamas. Des groupes aux motivations idéologiques ont perturbé et perturberont divers secteurs, notamment les banques, les entreprises, les hôpitaux, les réseaux de chemins de fer et les services gouvernementaux de leurs opposants idéologiques et de leurs alliés. ●

## DES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

**Cybermalveillance**<sup>1</sup> liste quelques mesures simples pour assurer sa sécurité informatique au quotidien, tant au niveau professionnel que personnel... Une base de départ pour acquérir les bons réflexes :

- Protéger ses accès avec des mots de passe solides et différents. Il est également utile de les changer régulièrement. L'utilisation d'un gestionnaire de mots de passe et de la double authentification quand elle est proposée est conseillée.
- Sauvegarder ses données régulièrement afin de pouvoir les retrouver en cas d'attaque, idéalement avec une double sauvegarde à la fois en ligne et locale.
- Effectuer régulièrement les mises à jour sur ses différents appareils afin de corriger les failles de sécurité.
- Installer des antivirus et antimalwares et programmer des analyses régulières afin de prémunir ses équipements d'attaques.
- En cas d'installation d'un logiciel, privilégier les sites officiels des éditeurs pour ne pas installer des versions dangereuses pour la sécurité de l'infrastructure informatique.
- Être prudent lors d'achats effectués en ligne.
- Séparer les usages professionnels et personnels pour éviter une compromission en cas d'attaque.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les courtiers d'assurances clients de CGPA bénéficient automatiquement dans les garanties de leur responsabilité civile professionnelle **d'une couverture des risques cyber complète allant de la responsabilité civile à l'assistance et la gestion de crise en cas d'attaque du système d'information.** Les clients peuvent également accéder à la plateforme de prévention sur les risques cyber et ainsi sensibiliser les collaborateurs sur les menaces.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Consulter également le guide de l'Anssi : La cybersécurité pour les TPE/PME en treize questions.



<sup>1</sup> Le Groupement d'Intérêt Public Action contre la Cybermalveillance (GIP ACYMA) a pour triple mission de sensibiliser au risque numérique, assister les victimes (particuliers ou professionnels) d'actes de cybermalveillance et observer la menace pour mieux l'anticiper.

# L'assureur des professionnels du BTP,

au service des courtiers



Retrouvez-nous sur [www.auxiliaire.fr](http://www.auxiliaire.fr)

Bénéficiez d'une gestion personnalisée de vos dossiers, d'une équipe à votre service et d'un espace dédié sur notre site internet.

Contactez-nous au **04 72 74 52 55**  
ou [courtage@auxiliaire.fr](mailto:courtage@auxiliaire.fr)

L'Auxiliaire répond efficacement à toutes les demandes de vos clients :

- Responsabilités professionnelle et décennale
- Flottes automobiles
- Locaux et matériels professionnels
- Polices de chantiers





# CGPA

## POUR EXERCER SON ACTIVITÉ D'INTERMÉDIAIRE AVEC ASSURANCE

*Entretien  
avec*



**Lydia Da Costa**  
Responsable Sinistres et Juridique chez CGPA



### *Parlez-nous de CGPA*

CGPA est une compagnie d'assurance spécialisée dans la couverture des risques liés à la responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurance.

Organisée sous forme de mutuelle, CGPA est elle-même administrée par des intermédiaires d'assurance. Ses 90 années d'expérience lui ont acquis des valeurs (en particulier d'indépendance, vis-à-vis des compagnies d'assurance) et une véritable expertise en matière de risques courus par ses 14 000 clients.

Que nos administrateurs soient eux-mêmes des intermédiaires d'assurance nous permet de mettre au point en temps réel les protections idéales dont peuvent avoir besoin leurs confrères contre les risques

concrets : nous venons par exemple d'intégrer une couverture des risques de fraude au sein de la garantie cyber !

### *Qui sont vos clients ?*

Nos clients sont des courtiers de toutes tailles : cela va du cabinet « unipersonnel » jusqu'aux plus grandes structures. Notre objectif est de leur permettre à tous d'exercer leur activité d'intermédiaires d'assurance... avec assurance et sérénité grâce à une couverture conforme à la réalité du risque. Les garanties que nous leur apportons sont évidemment liées à tous les risques qui sont les leurs, même éventuellement d'ordre pénal ou disciplinaire en cas de contrôle mené par l'ACPR.



## ***Quelles sont vos actions concernant spécifiquement la prévention ?***

En matière de prévention, nous essayons d'intervenir en amont, essentiellement par la formation, qui est notre principal outil. Ces formations sont de deux sortes et présentent un double avantage.

Les « matinales » sont des webinaires d'information et de sensibilisation mensuels de trente minutes faisant un focus sur tel ou tel sujet que rencontrent les courtiers. Par exemple, à l'occasion de notre Matinale du mois de février nous avons étudié l'impact sur la responsabilité des courtiers des carences de leurs clients (informations incomplètes ou tardives...) ou encore chaque fin d'année, nous passons en revue la jurisprudence rendue au cours des mois qui viennent de s'écouler. Mais en général, il s'agit de faire en sorte que nos clients soient bien au fait de l'étendue de leurs obligations et de leur responsabilité.

Les e-learning gratuits pour nos assurés, et éligibles DDA, sont plus poussés et satisfont à l'obligation réglementaire pour chaque intermédiaire d'assurance, de recevoir 15 heures de formation professionnelle par an.

L'une et l'autre permettent d'identifier, d'anticiper et de prévenir les risques. Basées sur des faits concrets, elles sont préparées à partir des risques réels que nous avons eu à connaître. Elles permettent d'une part, de rappeler les obligations professionnelles de nos clients - de plus en plus lourdes et complexes - et d'autre part, d'identifier les bonnes pratiques, en particulier lors de la souscription des contrats pour éviter la mise en cause. On considère qu'un intermédiaire qui est bien formé est un intermédiaire qui saura « slalomer » entre les risques car il saura ce qu'il faut faire et sera avisé des obligations à sa charge.

## ***Autres exemples ?***

Le point sur lequel nos sociétaires sont le plus souvent mis en cause (les deux tiers des mises en cause), est le manquement à leur « devoir de conseil », « conseil » qui, véritable valeur ajoutée du courtier, intervient à tous les stades de sa relation avec son client : lors de la préparation et la souscription du contrat - la définition et l'étendue des garanties - de ses mises à jour, de la reprise du contrat à un confrère (modifications,

déclarations du risque qui auraient évolué), ou bien lors d'un sinistre si par exemple le courtier oublie de prévenir son client de certaines obligations, conditions ou d'étendue de couverture ou encore lors de la résiliation du contrat si par exemple le courtier oublie de replacer le risque et que le client se retrouve sans couverture et le problème est que l'on s'en aperçoit lorsqu'il y a un sinistre...

La définition même du métier de courtier, lui-même libre vis-à-vis des compagnies d'assurance, l'oblige à rechercher en permanence la couverture la mieux adaptée au risque de son client. En cas de sinistre, s'il apparaissait que le contrat a été mal « ficelé », le client serait en droit de se retourner contre lui pour « défaut de conseil » !

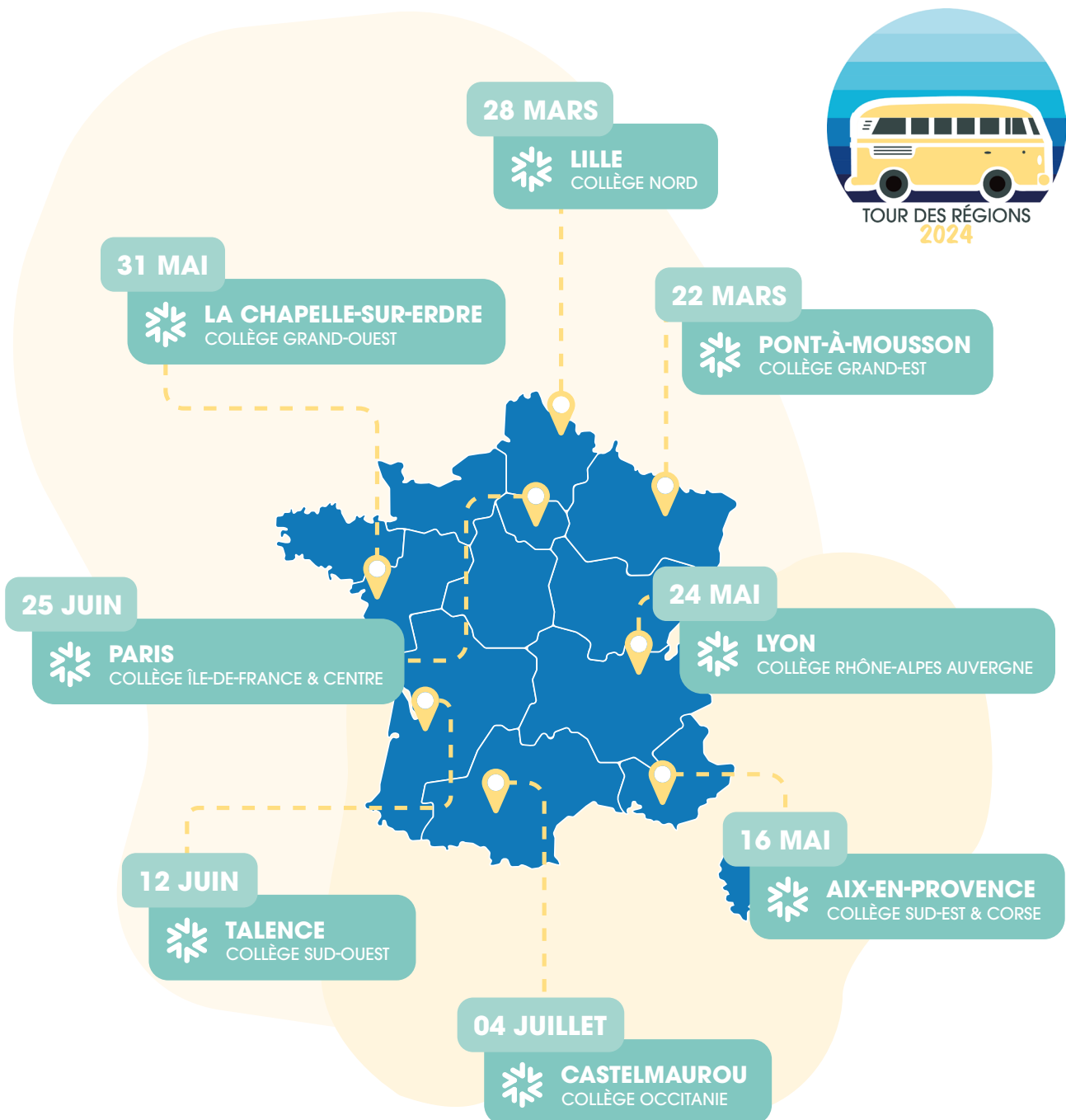
Or il faut savoir qu'une tendance lourde actuelle est, pour la justice, d'assurer une protection certaine des droits des consommateurs, en rappelant régulièrement au professionnel ses obligations professionnelles et la responsabilité qui en découle : « Le courtier est un professionnel de l'Assurance, C'est lui qui sait (ou qui aurait dû savoir), à lui de prévoir ». En cas de litige, la rapidité des communications notamment sur les réseaux sociaux, peut avoir de graves conséquences pour la réputation d'un courtier. Il est indispensable de s'en prémunir au maximum et si toutefois un problème survient, CGPA se positionne immédiatement comme soutien. Ainsi, quand un courtier pense avoir un sinistre ou a un sinistre, nous lui conseillons de nous appeler immédiatement. Nous sommes là pour l'assister et l'accompagner dans la défense de ses intérêts (en missionnant un avocat spécialisé, le cas échéant, dont les frais et honoraires seront pris en charge par CGPA), mais nous assurons aussi un « relais psychologique » qui a toute son importance dans ce type de litiges, en rassurant nos clients en cas de mise en cause, lesquels ne conserveront à leur charge qu'une éventuelle franchise.

L'implication de CGPA dans le conseil et l'aide de ses sociétaires qui connaîtraient un sinistre se prouve aussi par le montant de la garantie CGPA : 6 millions d'euros par sinistre et 8 millions par an sont des sommes importantes sur lesquelles peu de compagnies s'engagent. Il est essentiel pour CGPA que chacun ait une couverture d'assurance suffisante à couvrir les risques et les réclamations dont il pourrait faire l'objet, y compris dans un contexte procédurier plus intense que par le passé. ●

# LE TOUR DES RÉGIONS REVIENT POUR SA 7<sup>E</sup> ÉDITION EN 2024 !

PLANETE CSCA repart sur les routes en ce printemps 2024 pour aller à la rencontre de ses adhérents à l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition de son Tour des Régions.

Ce rendez-vous printanier est l'occasion pour les adhérents de PLANETE CSCA de se retrouver et d'échanger autour des problématiques de la profession le temps d'une matinée.



Après un accueil par le président du collège régional, les participants pourront bénéficier d'éclairages techniques et pratiques sur :

- **Ma protection juridique avec PLANETE CSCA, c'est quoi ?** par les équipes de **CFDP**
- **Comment bien vendre son cabinet de courtage à un tiers... ou à soi-même !** avec Nicolas Ibanez, associé chez **Largillière Finance**
- **Assurer les Pros : quels besoins ? et quelles solutions d'accompagnement avec MMA ?**

#### NOUVEAUTÉ 2024

Les participants pourront profiter d'une heure de formation DDA éligible, dispensée par les équipes de CGPA sur le thème : « RCMS : la solution aux risques de responsabilité des chefs d'entreprise ».

La matinée se clôturera par un échange avec **Bertrand de Surmont, président de PLANETE CSCA** sur les actualités et les enjeux de la profession.

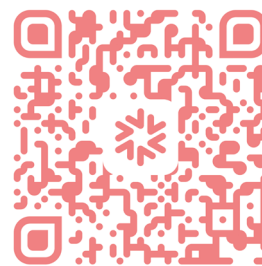
Il abordera tous les sujets qui occupent le syndicat actuellement comme la rémunération, les nouvelles technologies ou encore l'attractivité de la profession. Il reviendra également sur le rôle mené au quotidien par votre syndicat pour vous accompagner dans l'exercice de l'activité de courtiers d'assurances et dans la défense des intérêts de la profession.

Pour cette nouvelle édition, le syndicat peut compter sur l'appui de CGPA, CFDP, MMA Entreprise et Largillière Finance.

**NOUS COMPTONS  
SUR VOTRE PRÉSENCE !**



Suivez l'actualité du **Tour des Régions** et de **PLANETE CSCA** sur nos réseaux sociaux et notre site [planetecsca.fr](http://planetecsca.fr)



#### LES PARTENAIRES DU TOUR DES RÉGIONS 2024



# ONZE BIS

LE FESTIVAL DU COURTAGE D'ASSURANCE

# MODE D'EMPLOI



**Le 6 juin prochain, PLANETE CSCA et Seroni vous attendent pour la 2<sup>e</sup> édition du Onze bis, le festival du courtage d'assurances !**

## Où ?

À la Felicità, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris

## Que faire sur place ?

Durant une journée, vous pourrez découvrir les dernières nouveautés et tendances des acteurs du secteur grâce aux challenges et aux conférences, échanger avec vos partenaires et en rencontrer de nouveaux.

Des espaces de coworking seront disponibles partout pour permettre de répondre à ses emails, de traiter un dossier urgent ou d'assister à une réunion. Ces espaces seront aussi l'occasion pour décompresser quelques minutes en buvant un café.

Pour bien commencer la soirée, PLANETE CSCA et Seroni organisent leur cocktail annuel, durant lequel sera annoncé le palmarès national des Trophées de PLANETE CSCA. Ce début de soirée sera également l'occasion d'écouter les grands noms du secteur dans un format inédit !

Cet événement est aussi une fête, il se poursuivra par le Onze bis de nuit, où tous les participants pourront exécuter leurs meilleures chorégraphies au son de DJs, que vous ne rencontrerez nulle part ailleurs...

## Un festival en continu avec l'application mobile

Le Onze bis, le festival du courtage d'assurances ne s'arrête jamais grâce à l'application mobile dédiée accessible

dès que vous avez un pass activé. Actualités sur l'événement, accès à des contenus exclusifs, suggestion de contacts et planification de rendez-vous, préparation de l'événement : il y a tout dans l'application !

## Vous êtes assureur ou vous proposez des solutions pour les courtiers d'assurance ?

Vous pouvez devenir partenaire de l'événement pour présenter votre solution et ainsi rencontrer les courtiers d'assurances.

MMA, Generali, Axa, CGPA, CFDP, EDI Courtage ou encore Hiscox nous ont confirmé leur présence, rejoignez-les !

## Vous êtes courtier d'assurances ?

Rejoignez-nous dans les allées de la Felicità pour rencontrer vos (futurs) partenaires dans une ambiance conviviale. Vous avez peut-être déjà reçu une invitation de la part d'un des partenaires de l'événement.

**Si vous êtes adhérent à PLANETE CSCA, vérifiez vos emails, une surprise vous attend !**

Vous pouvez également nous contacter en écrivant à [communication@planetecsca.fr](mailto:communication@planetecsca.fr)



Pour plus d'informations, **rendez-vous sur le site du Onze Bis, le festival du courtage d'assurances**



# LA VIE DES COMMISSIONS



## Nouvelle rubrique dans votre revue !

Nous vous invitons chaque trimestre au cœur des travaux des commissions techniques du syndicat. Chaque mois, permanents et adhérents du syndicat échantent, réfléchissent pour comprendre les enjeux de notre secteur, détecter et analyser les évolutions à venir ou encore agir pour la reconnaissance du syndicat et identifier les services à apporter aux adhérents.

Les commissions techniques de PLANETE CSCA ont pour mission de traiter les sujets d'intérêt général de la profession. En travaillant dans un domaine technique précis, elles font part au Conseil national d'avis consultatifs, et contribuent ainsi à enrichir les positions de PLANETE CSCA sur tous les sujets concernant la profession. Leurs travaux permettent aux représentants du syndicat de porter la voix de l'ensemble des cabinets de courtage d'assurances auprès des pouvoirs publics, des médias et des associations consœurs avec des éléments factuels et des arguments étayés.

PLANETE CSCA dispose de **6 commissions techniques produits** :

- > Assurances de personnes collective et individuelle
- > IARD / Grands risques
- > Le Lab
- > Assurance-crédit et risques clients
- > Assurance construction
- > Épargne salariale, épargne et retraite

Et de **2 commissions techniques transverses** :

- > Juridique, conformité et fiscalité
- > Communication, partenariats et services aux adhérents

Le syndicat anime par ailleurs les commissions paritaires de la branche du courtage d'assurances.

### COMMISSION IARD ET GRANDS RISQUES

**Président : Pierre Plasse, président chez cabinet Plasse**

La commission IARD et grands risques a consacré ses travaux en ce début d'année à la problématique de l'assurabilité des collectivités territoriales. Ses membres ont ainsi pu contribuer à la préparation des deux auditions auxquelles PLANETE CSCA a été convié (voir article page 24).

### COMMISSION ASSURANCE DE PERSONNES COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

**Président : Yann Le Men, président chez LM Courtage**

La commissions assurance de personnes collective et individuelle s'intéresse à toutes les problématiques concernant la complémentaire santé, la prévoyance, la dépendance ou encore les sujets concernant les délégataires de gestion. Elle a étudié par exemple avec attention les récents avis du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) sur la lisibilité des contrats prévoyance ou le contrat dépendance solidaire ou son retour sur la résiliation infra annuelle en santé.

### COMMISSION COMMUNICATION, PARTENARIATS ET SERVICES AUX ADHÉRENTS

**Président : Philippe Saby, Vice-président en charge du recrutement, des services aux adhérents et des partenariats et directeur général de Solly Azar**

La commission communication, partenariats et services aux adhérents se réunit sur une base mensuelle et se compose de courtiers dirigeants de leur cabinet. Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les échanges ont porté sur l'arborescence et les fonctionnalités du site internet en cours de refonte, sur La Nouvelle Revue du Courtage et sur les événements à venir, dont le Tour des Régions ou le Onze bis, le festival du courtage. Les membres sont aussi consultés régulièrement pour la mise en place de nouveaux services à destination des adhérents.

### COMMISSION ÉPARGNE SALARIALE, ÉPARGNE RETRAITE (ESER)

**Président : Pierre-Emmanuel Sassonia, directeur associé chez Eres**

La commission ESER traite l'ensemble des sujets liés aux produits d'épargne, collectifs ou individuels, bancaires ou assurantiels. Dans un contexte d'évolution rapide de la réglementation et de notre environnement concurrentiel, la commission participe activement aux débats réglementaires et politiques pour créer les conditions de diffusion des mécanismes de partage du profit, de développement de la retraite par capitalisation et de financement des grandes priorités d'intérêt national.

L'enjeu est bien sûr de faire entendre la voix du courtage d'assurances et sa connaissance fine du terrain. Ces derniers mois, la commission a notamment travaillé en collaboration avec la commission juridique sur la Retail Investment Strategy (RIS), la loi Partage de la Valeur et la Loi Industrie Verte. La commission travaille aussi à l'accompagnement pratico-pratique de nos confrères et consœurs adhérents du syndicat et prévoit de proposer un kit pratique conformité.

### COMMISSION ASSURANCE CONSTRUCTION

**Président : Jean Roussel, président du groupe CEA**

Composée de 24 membres, spécialisés en assurance construction, la Commission est représentative de la diversité du courtage d'assurances (grands acteurs, courtiers régionaux, de proximité et grossistes). Lieu d'échanges riches et conviviaux, la Commission se réunit six fois par an et travaille sur tous les thèmes qui touchent à la responsabilité et à l'assurance des constructeurs, qu'il s'agisse des évolutions et tendances du marché, de l'arrivée de nouveaux acteurs, des bonnes (ou moins bonnes) pratiques observées ou encore d'une veille juridique, avec, en particulier, un point régulier sur les principaux arrêts rendus par la Cour de cassation en matière d'assurance construction.

La Commission fait également entendre la voix du courtage en assurance construction auprès de nos interlocuteurs (assureurs, pouvoirs publics...) et plus généralement au sein des instances qui travaillent sur les questions de qualité et d'assurance dans l'acte de construire (AQC, OPQIBI par exemple).

### LE LAB

**Président : Laurent Devorsine, Président du collège Grand Ouest et dirigeant du cabinet Devorsine**

Le Lab est la commission innovation de PLANETE CSCA. Elle est composée de courtiers adhérents qui souhaitent réfléchir sur l'impact des nouvelles technologies sur le métier de courtier d'assurances et la façon d'accompagner les adhérents sur ces sujets techniques. Après avoir travaillé en 2023, sur le Tech Radar du courtage, le panorama des solutions métiers pour le courtage de proximité, le Lab va s'intéresser en 2024 au cyber.



## COMMISSION ASSURANCE-CRÉDIT ET RISQUE CLIENT

**Président : Patrick Fournier, dirigeant de Hogesco**

La commission assurance-crédit et risque client travaille sur toutes les problématiques en lien avec l'assurance-crédit ou l'affacturage. Ce marché représente plus de 700 milliards d'euros dont environ 50 % est couvert par de l'assurance-crédit. Le courtage d'assurances détient sur ce segment 80 % du marché. La commission regroupe toutes les typologies de cabinets exerçant en assurance-crédit et en affacturage. Elle est à la fois un organe d'échange sur les relations avec les compagnies d'assurance et un lieu de veille, de réflexion et d'analyse de ce marché très spécifique. Elle réalise ainsi auprès de ses membres un baromètre de satisfaction des garanties délivrées. Enfin, elle est actuellement très vigilante sur les carences de l'assurance-crédit à court terme, en particulier en matière de grand export, ce que la Commission européenne nomme les « marketable risks ».



## COMMISSION JURIDIQUE, CONFORMITÉ ET FISCALITÉ

**Président : Nathalie Fraud-Refalo, Directrice Juridique et Conformité Groupe chez SPB**

Composée de juristes ou de responsables conformité des cabinets de courtage adhérents au syndicat, la commission juridique, conformité et fiscalité se réunit sur une base mensuelle. Sa mission est d'analyser l'ensemble des textes et mesures réglementaires adoptés ou en cours d'adoption qui peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur l'activité du courtage d'assurances. Ce travail de veille et d'analyse lui permet par ailleurs de contribuer à la rédaction de prises de position du syndicat, qui visent à influencer sur les textes de droit dur ou de droit souple en cours d'adoption. Les travaux de la commission juridique, conformité et fiscalité se concentrent depuis plusieurs mois sur les textes en cours d'examen tant au niveau européen que français.

Il s'agit par exemple de la proposition de directive sur la stratégie pour les investisseurs de détail (Retail investment strategy-RIS), des mesures de niveau II du règlement sur la résilience digitale opérationnelle pour les services financiers (DORA) ou de la proposition de directive pour établir un cadre harmonisé d'échanges pour les données financières (FIDA). Au niveau français on peut citer la loi industrie verte ou le projet de loi PACTE II sur la simplification. S'agissant de la réglementation déjà applicable, la commission, avec les groupes de travail qui en sont issus, élabore des livrables destinés à accompagner les adhérents dans la mise en œuvre des nouvelles exigences qui en sont issues (durabilité, résiliation en 3 clics, démarchage téléphonique...). Elle travaille en collaboration avec les commissions techniques produits selon les sujets.



## LES COMMISSIONS PARITAIRES DE BRANCHE

**Président : Roy de Tao, vice-président en charge des affaires sociales et gérant de TMC**

**Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)**

La CPPNI se réunit une fois par mois pour échanger sur les problématiques relatives aux évolutions de la convention collective de branche. En ce début d'année, la commission a mis la touche finale à l'accord sur l'égalité femmes-hommes. Les discussions relatives aux salaires minima annuels ont par ailleurs débuté.

**Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)**

Comme la CPPNI, les membres de la CPNEFP se retrouvent chaque mois pour échanger sur les sujets liés à l'emploi et à la formation professionnelle : actions de promotion des métiers du courtage d'assurances ; réalisation et suivi des études paritaires (référentiel des métiers de la branche, suivi des engagements responsables et solidaires en faveur de l'emploi et de la QVT, suivi de l'insertion des alternants à 6 et 24 mois). Son action vise également à déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage mais également les critères de prise en charge pour la formation des salariés ou les enveloppes de financement spécifiques pour soutenir l'effort de formation en faveur des salariés.

# L'assurabilité des collectivités locales en question



**Ivan Bourasseau**  
Directeur chez Verspieren

*Les appels de maires de communes plus ou moins importantes ne réussissant plus à s'assurer se sont généralisés au cours de l'année 2023 et les médias s'en sont fait le relais. En réaction, le Sénat a mis en place une mission d'information sur les difficultés assurantielles des collectivités territoriales, dont le rapporteur est Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances et a lancé en février une consultation en ligne des élus locaux.*

*En parallèle, le Gouvernement a confié une mission sur l'assurabilité des collectivités locales à Alain Chrétien, maire de Vesoul et Jean-Yves Dagès, ancien président de Groupama ; leurs conclusions sont attendues pour le mois d'avril.*

**Nous avons demandé à Ivan Bourasseau, directeur du département Patrimoines Santé Collectivités, au sein de la Direction des services aux entreprises chez Verspieren d'apporter son éclairage sur ce sujet.**

## Pourquoi les collectivités locales rencontrent-elles actuellement des difficultés à s'assurer ?

Contrairement à ce que l'on peut lire ou entendre, les difficultés pour les collectivités locales à trouver un assureur n'ont pas surgi uniquement en raison des émeutes urbaines que le pays a connu à l'été 2023. Cette problématique est plus ancienne. Depuis 2021, nous constatons que le marché s'est tendu et que les conditions d'assurance se sont dégradées. Les violences urbaines ont été un révélateur au même titre que l'augmentation de la sinistralité climatique.

Le marché des collectivités locales a par ailleurs été fortement touché par des décisions d'acteurs historiques annoncées en 2022 et 2023. Certains se sont retirés, comme l'assureur allemand VHV ou la Maif à la suite du rachat de la SMACL, quand d'autres ont choisi de se recentrer sur un segment de marché comme Groupama ou enfin de se concentrer uniquement sur le renouvellement des contrats existants comme la SMACL. De nombreuses collectivités locales se sont ainsi retrouvées à devoir chercher un nouvel assureur courant 2023 dans un contexte bien différent d'il y a quelques années.

## Pourquoi le marché s'est-il tendu depuis 2021 ?

Car la sinistralité de certaines collectivités locales est arrivée à une sorte de point de non-retour à la suite de l'augmentation des événements climatiques intenses et à la hausse des sinistres criminels que connaît de plus en plus fréquemment notre pays et aux répercussions du COVID. Concernant le COVID, les assureurs ont, en effet, à la demande des réassureurs et de l'ACPR, dû revoir les conditions de prise en charge dans les contrats de dommage aux biens et ont par conséquent retravaillé l'ensemble de leurs standards d'assurance sur ce segment.

De fait, le coût pour assurer les risques n'avait cessé d'augmenter depuis plusieurs années sans que cela se répercute sur les contrats souscrits par les collectivités locales. La procédure des marchés publics, qui s'applique aux contrats

d'assurance depuis 1998, impose une mise en concurrence périodique sur la base d'un cahier des charges... Cependant ce cahier des charges ne répond plus aux pratiques actuelles du marché et entraîne des expressions de besoin sans prise avec la réalité.

Cette conjoncture a ainsi conduit à un surcroît d'activité sur le second semestre 2023 et entraîné de vives inquiétudes pour les collectivités locales.

Un assainissement du marché est en cours : les tarifs augmentent, les garanties baissent et le marché très déficitaire va revenir petit à petit à l'équilibre. Les contrats, qui avaient été signés au moment de la soumission à la réglementation des marchés publics en 1998 étaient très avantageux et se caractérisaient par des garanties très extensives, des franchises faibles et des tarifs sans lien avec le coût technique réel ; la situation n'était pas tenable sur le long terme. Nous allons petit à petit revenir à une situation plus cohérente... mais plus coûteuse pour les collectivités locales.

## Quel est le rôle du courtage d'assurances ?

Dans le cadre d'une procédure d'appels d'offres soumise à la concurrence, les assureurs travaillent rarement sans intermédiaires sur ce marché particulier. Courtiers et assureurs construisent bien souvent une réponse commune pour répondre aux cahiers des charges rédigés par les collectivités locales. Si la mise en concurrence aboutit à la signature d'un contrat, le courtier d'assurances exerce sa mission habituelle en conseillant et accompagnant tout au long du contrat les collectivités c'est-à-dire de la souscription à la gestion des contrats et des sinistres.

Si l'appel d'offres n'aboutit pas et que la collectivité locale doit passer en gré à gré, le courtier peut jouer pleinement son rôle de conseiller auprès de son client. Il va au regard des besoins identifiés par la collectivité guider pour choisir l'offre la plus juste en termes de risques couverts, de franchises et du tarif pratiqué. Le courtier d'assurance est un réel atout pour les collectivités locales, surtout les plus petites d'entre elles, elles peuvent endosser en quelque sorte une fonction de manager des risques et aider les maires à faire les meilleurs choix entre assurance et/ou auto-assurance selon les cas.

## Quel est le rôle de PLANETE CSCA sur ce sujet ?

Comme souvent sur des sujets complexes de ce type, PLANETE CSCA a un rôle pédagogique tout en étant force de propositions. Le syndicat a ainsi été auditionné par les deux missions en cours. Il s'est appuyé sur l'expertise de ses adhérents (Paris Nord Assurances Services, Satec et Verspieren) pour revenir sur le contexte particulier de ce marché, comme nous venons de le faire ici.

Ces échanges ont également été l'occasion d'appuyer sur le rôle clé du courtier d'assurances auprès des collectivités locales, tout en insistant sur la nécessité pour ces dernières de se professionnaliser sur ce sujet. Il est primordial que les collectivités locales passent d'une politique de gestion de l'assurance à une politique de management du risque, une évolution pour laquelle ils pourront compter sur l'accompagnement du courtage d'assurances ! ●

helvetia.fr

**Agrément.  
Demande.  
Online.**



**simple. clair. helvetia**   
Votre assureur suisse

Rendez-vous sur  
**helvetia.fr**  
pour demander  
votre agrément !





# DÉCOUVREZ LE NOUVEAU PARCOURS RSE SUR PLANETE CSCA RH

Depuis le mois de janvier, un nouveau parcours sur la Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) est disponible sur la plateforme de formation continue PLANETE CSCA RH.

## IL SE COMPOSE DE 3 MODULES :

1

**Les fondamentaux de la RSE :  
du développement durable à la RSE**

2

**Le cabinet de courtage :  
une organisation responsable**

3

**La RSE au cœur de la chaîne de valeur  
du cabinet de courtage**



**Ce parcours sera complété prochainement par un module consacré à la prise en compte de la durabilité par les cabinets de courtage.**

Vous pouvez dès maintenant intégrer ces modules ainsi que d'autres nouveaux également à votre parcours de formation et/ou à celui de vos collaborateurs pour 2024, demandez le catalogue auprès des contacts PLANETE CSCA RH.

Nous vous rappelons que désormais vous pourrez ajouter des modules de formation à un même collaborateur en cours d'année et que si vous cotisez auprès de l'OPCO Atlas celui-ci prend en charge jusqu'à 25h de formation pour les salariés au lieu de 16h précédemment. Une belle opportunité pour le développement des compétences de chacun !



## Pour plus d'informations

Contacts

**Sandrine Pescheur**

01 47 76 58 45 / 06 75 56 16 80 / [spescheur@planetecscarh.com](mailto:spescheur@planetecscarh.com)

**Equipe PLANETE CSCA RH**

01 47 76 59 26 / [equipe@planetecscarh.com](mailto:equipe@planetecscarh.com)

Partenaire de confiance des courtiers

# CULTIVONS NOTRE INDÉPENDANCE POUR ASSURER VOTRE SATISFACTION



S'engager pour une société apaisée,  
c'est notre raison d'être.  
Transformer les conflits  
en accords durables,  
c'est notre raison d'agir.



Protection juridique indépendante



vivre votre profession avec assurance



## VOTRE RC PRO VOUS PROTÈGE AUSSI CONTRE LES RISQUES CYBER

Les attaques de systèmes informatiques et de données sont des incidents de plus en plus fréquents. C'est pourquoi CGPA, leader de la RC Pro des intermédiaires d'assurance, inclut la Garantie Cyber dans tous ses contrats. Elle offre également à ses clients un programme de sensibilisation en ligne comprenant des quiz, des phishing games et la détection de fuites d'adresses mail sur le darknet.

**RC, ASSISTANCE ET GESTION DE CRISE JUSQU'À 500 K€  
SENSIBILISATION DES ÉQUIPES À LA CYBERSÉCURITÉ  
OFFERTS À TOUS LES CLIENTS CGPA**

[www.cgpa.fr](http://www.cgpa.fr)